

COMMUNE DE VIALAS (LOZÈRE)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 *BUDGET PRINCIPAL VIALAS (Nomenclature M57)*

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 13 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- **de maîtriser les dépenses de fonctionnement** dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants : recherches d'économies et de recettes complémentaires, maîtrise des charges de personnel, gestion efficiente de la facturation et des encaissements,
- **de contenir la dette** : gestion de la dette adaptée à la structure, augmentation de l'encours de crédits en 2026 puis baisse les années suivantes avec la fin de plusieurs emprunts,
- **de mobiliser des subventions** auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.
- **d'utiliser des programmes pluriannuels d'investissement** pour les équipements porteurs et structurants (AP/CP).

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 1 538 695.68 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La commune de Vialas compte 8 agents titulaires et 6 agents contractuels :

- Service Administratif : 2 titulaires + 1 contractuel en renfort l'été
- Service Technique : 3 titulaires + 1 contractuel en renfort cette année
- Service Petite Enfance et Culture : 3 titulaires + 2 contractuels à l'année + 1 contractuel en renfort l'été à la Médiathèque
- Service Entretien des locaux : 1 contractuel à l'année

Les charges de personnel correspondent à 33,64 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 1 538 695.68 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- ☑ Les impôts locaux,
- ☑ Les dotations versées par l'Etat,
- ☑ Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	404 041.26 €	Excédent brut reporté	463 539.33 €
Dépenses de personnel	517 550.00 €	Recettes des services	89 150.00 €
Autres dépenses de gestion courante	146 352.57 €	Impôts et taxes	362 084.00 €
Dépenses financières	43 000.00 €	Dotations et participations	567 478.00 €
Dépenses exceptionnelles	3 500.00 €	Autres recettes de gestion courante	39 000.00 €
Atténuation de produits	76 382.00 €	Recettes exceptionnelles	200.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Recettes financières	10.00 €
Dotations aux provisions	7 000.00 €	Atténuation de charges	12 000.00 €
Total dépenses réelles	1 197 825.83 €	Total recettes réelles	1 533 461.33 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	22 869.85 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €
Virement à la section d'investissement	318 000.00 €	Reprise sur provisions	5 234.35 €
Total général	1 538 695.68 €	Total général	1 538 695.68 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 239.54 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 12.70 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 284 580 € après ajout des ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2026 (- 185 344 €) soit 469 924 € - 185 344 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 567 478 € soit une hausse de 13 318.78 € par rapport à l'an passé. Il est précisé qu'à la date du vote du budget primitif 2026, la dotation des aménités rurales n'était pas connue, il a été inscrit le montant perçu en 2025.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Il est rappelé que la commune de Vialas a adopté au mois d'octobre 2023 un Règlement Budgétaire et Financier. Ce dernier a permis l'instauration des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Par délibération, avant le vote du budget primitif 2026, la commune a modifié deux autorisations de Programme :

- 2024/194 : Construction Local commercial
- 2024/189 : Mise en sécurité des biens et des personnes – Installation Cuve DECI

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Résultat d'investissement reporté	0.00 €
Solde d'investissement reporté	223 937.88 €	Virement de la section de Fct	318 000.00 €
Remboursement d'emprunts	50 600.00 €	FCTVA	120 000.00 €
Travaux de bâtiments	1 148 600.00 €	Excédent de Fct capitalisé	107 165.58 €
Travaux de voirie	108 000.00 €	Cessions d'immobilisations	30 000.00 €
Autres travaux	54 978.12 €	Taxe aménagement	1 000.00 €
Autres dépenses	36 110.47 €	Subventions	693 007.30 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	21 000.00 €	Emprunt	300 000.00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	43 869.85 €
		Autres recettes	30 183.74 €
Total général	1 643 226.47 €	Total général	1 643 226.47 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Construction d'un centre de secours
- Rénovation des logements communaux
- Travaux de Voirie
- Etude pour la construction d'un hangar à bois déchiqueté
- Achèvements des projets : Construction d'un local commercial, Installation de cuve souple DECI

d) Les principales subventions d'investissements prévues ou attendues (RAR 2025) :

- Episode Cévenol : DETR, Région Occitanie, Département de la Lozère (92 204.64 €)
- Travaux de voirie : Département de la Lozère (23 290.50 €)
- Rénovation Maison du Temps Libre : DETR et Région Occitanie (82 467.17 €)
- Aménagement micro-crèche : DSIL (26 227.99 €)
- Construction Local commercial : DETR, Département, ANCT, Région (268 391 €)

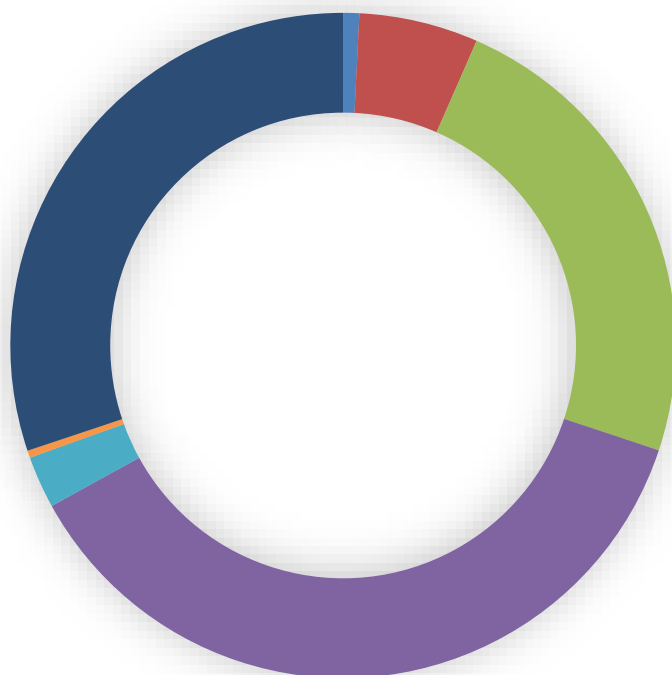
...

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

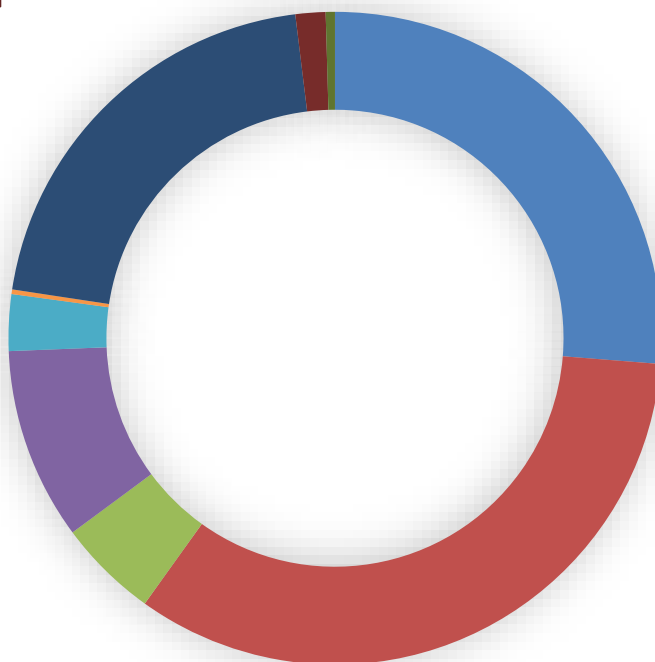
Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement



- Atténuation de charges : 1%
- Produits de services et domaines : 6%
- Impôts et taxes : 24%
- Dotations et participations : 37%
- Autres produits de gestion courante : 3%
- Produits financiers, exceptionnels, provisions
- Excédent reporté : 30%

Dépenses de fonctionnement



- Charges de gestion générale : 26%
- Atténuations de produits : 5%
- Charges financières : 3%
- Virement à la section d'investissement : 21%
- Charges de personnel : 34%
- Autres charges de gestion courante : 10%
- Charges exceptionnelles : 1%
- Opération d'ordre entre sections : 1%

Recettes et dépenses d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Investissement (Total)	1 643 226.47	1 643 226.47
Investissement (RAR 2025)	175 600.00	292 372.30
Investissement (crédits nouveaux)	1 467 626.47	1 350 854.17

b) Principaux ratios :

Population légale au 1^{er} janvier 2026 : 479 habitants

Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / Population légale au 1^{er}/01/2026 : 2 500.68

Ratio 2 : Produits des impositions directes / Population légale au 1^{er}/01/2026 : 755.92

Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement / Population légale au 1^{er}/01/2026 : 3 201.38

Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / Population légale au 1^{er}/01/2026 : 2 795.38

Ratio 5 : Encours de la dette (tous budgets confondus) / Population légale au 1^{er}/01/2026 : 1 830.95

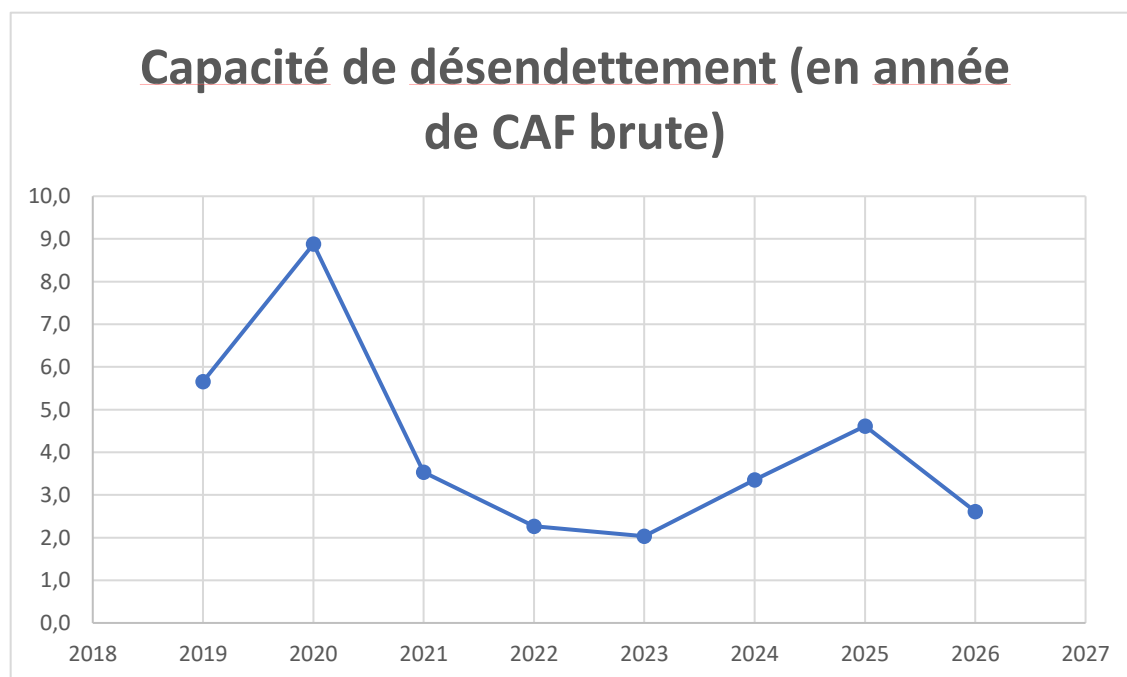
Ratio 6 : DGF / Population légale au 1^{er}/01/2026 : 947.70

c) Etat de la dette Budget Principal :

Emprunts	Durée	Fin de la dette	Taux fixe	Montant initial	Capital restant au 01/01/2026
Budget Principal Vialas - Investissements (2015)	15 ans	10/2030	1.88	330 000.00	120 461.55
Budget Principal Vialas – Extension cimetièrre (2019)	25 ans	04/2044	2,02	239 700,00	189 799.68
Budget Principal Vialas – Réhabilitation mairie (2019)	10 ans	02/2029	1,15	55 500,00	19 145.60
Budget Principal Vialas – Réhabilitation Maison du Temps Libre (2024)	25 ans	11/2049	4.28	230 000.00	224 732.03

Emprunts envisagés en 2026 : Budget Principal – 300 000 € sur 25 ans (Construction Local Commercial) – Reconstitution de la ligne de trésorerie en 2026 dans l'attente du versement des subventions.

d) Capacité de désendettement (tous budgets confondus) :



	<i>Epargne Brute N-1</i>	<i>Encours Dette BP - N</i>	<i>Nbre Années</i>
2019	84,3	548	5,7
2020	57,1	507	8,9
2021	133,6	472	3,5
2022	193	438	2,3
2023	197,3	401	2,0
2024	206,6	693	3,4
2025	204,7	944	4,6
2026	335,6	877	2,6